

**Décret approuvant l'accord de prêt
n°97560-MA d'un montant de soixante-deux
millions six-cent mille euros
(62.600.000,00euros), conclu
le 28 février 2025 entre le Royaume du Maroc
et la Banque internationale pour la
reconstruction et le développement,
concernant le deuxième Projet
d'identification et de ciblage pour la
protection sociale**

**Décret n° 2-25-269 du 21 kaada 1446
(19 mai 2025) approuvant l'accord de prêt
n° 97560-MA d'un montant de soixante-deux
millions six-cent mille euros
(62.600.000,00 euros), conclu le 28 février 2025
entre le Royaume du Maroc et la Banque
internationale pour la reconstruction et le
développement, concernant le deuxième
Projet d'identification et de ciblage pour la
protection sociale.¹**

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi de finances n° 60-24 pour l'année budgétaire 2025, promulguée par le dahir n° 1-24-65 du 11 jourmada II 1446 (13 décembre 2024), notamment son article 42 ;

Vu le paragraphe premier de l'article 41 de la loi de finances n° 26-81 pour l'année 1982 promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rabii I 1402 (1^{er} janvier 1982) ;

Sur proposition de la ministre de l'économie et des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER

Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord de prêt n° 97560-MA d'un montant de soixante-deux millions six-cent mille euros (62.600.000,00 euros), conclu le 28 février 2025 entre le

1- Bulletin Officiel N° 7410 du 8 hija 1446 (5 -6-2025), p 2042.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7409 du 1^{er} hija 1446 (29 mai 2025).

Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, concernant le deuxième Projet d'identification et de ciblage pour la protection sociale.

ARTICLE 2

La ministre de l'économie et des finances est chargée de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 21 kaada 1446 (19 mai 2025).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing :

La ministre de l'économie
et des finances,

NADIA FETTAH.